

Obtenir votre liste de publications

Dans " *Mon DI-fusion*", le menu de gauche propose des raccourcis vers vos listes de publications. Ces listes sont disponibles 24h/24 et reflètent ce qui est encodé dans DI-fusion quelques minutes après l'ajout, la modification ou la suppression de références.

Vous avez la possibilité d'exporter les listes de publications suivantes :

- listes exigées par le **FNRS**
- liste conforme au **CV-ULB**
- liste répondant à vos souhaits : **A la carte**

Il est possible d'afficher les listes de publications sur un site web, un blog, etc ... en utilisant le format HTML disponible dans les options « *A la carte* ».

DI-fusion permet d'extraire une liste dédoublonnée des **publications d'un groupe de personnes** travaillant à l'ULB. Pour cela, prenez contact avec di-fusion@ulb.be.

DI-fusion et Google Scholar

Les publications encodées dans DI-fusion sont **accessibles à partir de Google Scholar**, ce qui contribue à l'amélioration de l'accès aux résultats de la recherche scientifique issus de notre Université. En créant un « *profil* » dans Google Scholar, vous aurez également accès à des informations bibliométriques. Plus d'infos. : <https://bib.ulb.be/version-francaise/navigation/trouver-des-documents/di-fusion-depot-institutionnel/visibilite-et-perennite>

Politique de l'ULB en matière de dépôt institutionnel

Tout chercheur ayant un lien contractuel ou statutaire avec l'université est tenu :

- **d'encoder les références de toutes ses publications** dans DI-fusion pour produire sa liste de publications officielle au sein de l'ULB
- **de déposer le texte complet de ses travaux scientifiques** dans DI-fusion pour archiver immédiatement après l'acceptation de la publication
- **d'ouvrir l'accès public au texte complet des publications** immédiatement ou après le délai imposé par l'éditeur, étant entendu que pour toute publication parue à partir du 14 septembre 2018 dans un périodique paraissant au moins une fois par an, ce délai ne peut excéder 6 mois après publication en sciences, technique, médecine, ou 12 mois en sciences humaines et sociales.

La politique Open Access de l'Université, mise à jour par le Conseil académique du 9 juillet 2018, prend en considération les dispositions du décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles « [Décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques \(open access\)](#) »

La **liste de publications générée par DI-fusion est la seule officielle au sein de l'ULB** et doit être jointe à tout dossier de candidature.

Contact : di-fusion@ulb.be



Pourquoi déposer ses publications dans le dépôt institutionnel de l'ULB ?

- ✓ **Référencement** : les publications encodées constituent la bibliographie académique de l'Université, utilisée à des fins de diffusion de la recherche et d'évaluation.
- ✓ **Visibilité et accès** : les documents déposés sont accessibles en texte intégral et sont indexés par les moteurs de recherche, augmentant ainsi leur impact au niveau national et international.
- ✓ **Pérennité** : les publications déposées sont sauvegardées avec leurs différents formats de fichiers en un lieu unique et durable.
- ✓ **Facilité** : grâce aux services à valeur ajoutée, un seul encodage des publications dans DI-fusion permet des usages multiples (alimenter d'autres bibliographies, un CV ULB ou FNRS, des pages web, un rapport annuel, une évaluation EQUIS ou autre...)

Déposer en quelques étapes

1. S'authentifier

Allez à l'adresse <https://difusion.ulb.ac.be> et cliquez sur « *Mon DI-fusion* »



Entrez le login et le mot de passe de votre **NetID ULB**.

2. Gérer

Références bibliographiques à compléter

Références sur lesquelles vous travaillez, sans être allé au bout du processus de soumission.

Références bibliographiques dans DI-fusion

Notices où vous êtes auteur et qui ont été soumises et validées dans DI-fusion.

3. Soumettre

Choisir

Sélectionnez le type de document que vous soumettez

Décrire

Entrez les **métadonnées** (auteur, titre, éditeur, ...). Le formulaire de saisie s'adapte en fonction du type de document sélectionné afin de présenter uniquement les champs nécessaires.

Charger

Déposez le(s) **fichier(s) du texte complet** de la publication. Plusieurs formats sont acceptés tels que PDF, Word, Powerpoint, LaTeX ...

Vérifier

Déterminez l'**accès au fichier** : accès ouvert [Internet], accès restreint [Intranet ULB], accès privé.




Réviser les **informations**. Pour les fichiers déposés, vous accordez à l'ULB une licence non-exclusive de reproduction et de communication afin que votre document puisse être diffusé selon l'accès déterminé.

Qui peut déposer, quels documents ?

Pour pouvoir s'authentifier, il faut faire partie d'une des catégories de personnel suivantes : patgs, scientifiques, honorifiques, académiques, enseignants ou être doctorant. Il est possible de déléguer l'encodage des publications.

- ✓ Livre ou chapitre de livre
- ✓ Article
- ✓ Colloque ou conférence
- ✓ Travail de recherche
- ✓ Brevet
- ✓ Activité de vulgarisation
- ✓ Enseignement
- ✓ Autres (sites web, vidéos, ...)

Quel accès ?


-  **Accès ouvert** le document est consultable par tous sur Internet
-  **Accès restreint** le document n'est accessible qu'au sein de l'ULB
-  **Accès privé** le document n'est accessible qu'au déposant

Quelle version ?


- Preprint** manuscrit soumis pour publication
- Postprint** manuscrit final révisé par les pairs, mais non encore mis en page par l'éditeur
- Pubprint** version de l'éditeur, telle que publiée avec la mise en page de l'éditeur (en général, un document PDF)

Ai-je le droit de déposer une publication en accès ouvert ?


Article scientifique publié dans un périodique

-  Accès ouvert au manuscrit final révisé par les pairs (postprint) après un délai de :
 - > 6 mois après publication en sciences, techniques et médecine
 - > 12 mois en sciences humaines et sociales.


Déposez votre **postprint dès acceptation et précisez la date de levée de l'embargo** au moment du dépôt. Le postprint deviendra automatiquement accessible au public à la date indiquée.

-  Accès restreint [Intranet ULB] à la version de l'éditeur (pubprint).

Chapitre, contribution à un colloque

-  Accès restreint [Intranet ULB] à la version de l'éditeur (pubprint).

Monographies et autres types de document

-  Accès privé à la version de l'éditeur (pubprint).